

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MAIRIE DE GRIEGES  
PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
du 28 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GREMY, Maire.

Présents : M. BONNOT Jean-Jacques, M. BOUQUET Frédéric, M. CHARVET Thierry, M. CUERQ Raymond, Mme DESMARIS Ginette, Mme FILET Marie-Claude, Mme GREMY Annick, Mme HULEUX Cindy, M. LAMPS Arnaud, M. LORIN Christian, Mme MATHEY Lucienne, Mme MERLE Fabienne, M. PACCOUD Christian, Mme SANDRIN Annie, Mme SANJUAN Catherine

Excusés : Mme PALLOT Irène, M. DURAND Paul, M. MANIGAND Hervé

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

**1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 FEVRIER 2023 :**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 février 2023.*

Mme le Maire propose l'ajout d'un point supplémentaire (7) à l'ordre du jour concernant un avis sur la redevance assainissement.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE l'ajout de ce point à l'ordre du jour.*

**2 – ETAT RECAPITULATIF ANNUEL DES INDEMNITES PERCUES PAR LES ELUS**

Selon les art. 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019, Mme le Maire présente l'état récapitulatif des indemnités brutes perçues par les élus en 2022.

**3 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2022 :**

Mme Annie SANDRIN, adjointe en charge des finances, présente une synthèse des différents documents soumis à l'approbation du conseil municipal concernant les comptes définitifs de l'exercice 2022.

<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Opérations de l'exercice	1 026 948.98	1 125 447.05
Résultats reportés		197 323.44
Total de la section de fonctionnement	1 026 948.98	1 322 770.49
<b>Section d'investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Opérations de l'exercice	499 723.69	806 219.20
Résultats reportés	175 099.47	
Total de la section d'investissement	674 823.16	806 219.20
Reste à réaliser	11 910.00	
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>1 713 682.14</b>	<b>2 128 989.69</b>

Résultat global de fonctionnement : 295 821.51 €

Résultat global d'investissement : 131 396.04 €

Résultat d'ensemble : 427 217.55 €

Dont Restes à réaliser : 11 910.00 €

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, excepté Mme le Maire qui ne prend pas part au vote, APPROUVE le compte administratif 2022 du budget principal.*

#### **4 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 :**

Le compte de gestion 2022 établi par le Service de Gestion Comptable présentent des résultats strictement identiques au compte administratif 2022 établis par la commune.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le compte de gestion 2022 du budget principal.*

#### **5 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2023**

Avant d'étudier le projet de budget, Mme le Maire présente un document de valorisation financière et fiscale concernant l'exercice 2022. Une seule priorité de travaux importants pourra être envisagée sur le mandat électif. Priorité serait donnée à la réhabilitation de la salle polyvalente.

Le projet de budget 2023 élaboré par la commission des Finances les 16 et 20 mars 2023 et présenté à M. Lionel VIRICEL, Conseiller aux Décideurs Locaux, le 17 mars 2023 est soumis à délibération du conseil municipal.

<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Crédits de fonctionnement	1 337 001.51	1 041 180,00
Résultat de fonctionnement reporté		295 821.51
Total de la section de fonctionnement	<b>1 337 001.51</b>	<b>1 337 001.51</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Crédits d'investissement	525 913.00	406 426.96
Restes à réaliser 2022	11 910.00	
Solde d'exécution reporté		131 396.04
Total de la section d'investissement	<b>537 823.00</b>	<b>537 823.00</b>

Outre la poursuite des opérations entamées en 2022, de nouveaux projets d'investissement sont envisagés dont :

- Travaux de voirie et cheminements piétonniers
- Réfection allées et mur du cimetière
- Réfection de chemins ruraux,
- Sol jeux extérieurs au groupe scolaire,
- Remplacement des dalles d'éclairage au groupe scolaire,
- Réaménagement du city stade,
- Etude rénovation énergétique de l'école,
- Modification du panneau lumineux,
- Plantation de peupliers et arbres fruitiers,
- Aménagement bureau mairie,
- Toilettes parking salle polyvalente,
- Signalétique et matériels de petits équipements
- Remplacement du véhicule Jumpy

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le budget primitif 2023 de la commune de Grièges.*

#### **6 - DURÉE DES AMORTISSEMENTS**

Mme le Maire informe qu'il convient de délibérer sur la durée des amortissements à réaliser :

Installation de la fibre à la ZAC du Logis : 3 532.80 € : durée proposée : 2 ans à compter de 2023

Levé topographique et étude relative à la halle sportive et associative : 9 096.00 € : durée proposée : 3 ans à compter de 2024

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable aux durées d'amortissement proposées pour ces travaux.*

## **7 - REDEVANCE ASSAINISSEMENT :**

Suite au transfert de la compétence assainissement eaux usées à la Communauté de Communes de la Veyle, il apparaît nécessaire de mettre à niveau le système assainissement au regard des projets de développement inscrits au PLUi tels l'étanchéité des canalisations, contrôle des branchements des particuliers, suppression des branchements d'eaux pluviales sur le réseau des eaux usées. Afin de financer lesdits investissements à intervenir sur la commune de Grièges, il est nécessaire de modifier la redevance assainissement fixée actuellement à 0.86 € H.T./m<sup>3</sup>.

Une augmentation progressive est préconisée pour atteindre 1.38 € H.T. / m<sup>3</sup> en 2025.

Proposition :

- + 0.20 ctes au 1<sup>er</sup> /07/2023 soit 1.06 € H.T.
- + 0.16 ctes au 01/01/2024 soit 1.22 € H.T.
- + 0.16 ctes au 01/01/205 soit 1.38 € H.T.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, demande à la Communauté de Communes de la Veyle de modifier le tarif de la façon ci-dessus (hors inflation).*

## **8 – VOTE DES TAUX D’IMPOSITION 2023 :**

Madame le Maire présente les taux d'imposition en vigueur sur la commune en précisant que les bases d'imposition ont évolué. La part de la commune sur la fiscalité locale s'établit comme suit :

Taxe sur le foncier bâti : 26.94 %

Taxe sur le foncier non bâti : 34.74 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants : 8.30 %

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour et une abstention, APPROUVE les taux de fiscalité ainsi définis.*

Il conviendra de réfléchir au cours de l'exercice, à l'orientation à définir pour le prochain budget afin de compenser la baisse des recettes à intervenir.

## **9 – SUBVENTIONS COMMUNALES :**

Madame le Maire présente les demandes de subventions 2023 à imputer au compte 6574. Pour les établissements scolaires, le montant s'élève à 50 € par enfant scolarisé.

<i>OGEC</i>	<i>15 000</i>
<i>Fleurissement Grièges</i>	<i>3 000</i>
<i>Maison Familiale Rurale Bâgé-le-Châtel</i>	<i>50</i>
<i>Maison Familiale Rurale Pont de Veyle</i>	<i>250</i>
<i>Maison Familiale Rurale la Vernée de Péronnas</i>	<i>50</i>
<i>Maison Familiale Rurale Villié Morgon</i>	<i>100</i>
<i>BTP CFA Ain</i>	<i>50</i>
<i>CECOF CFA Ambérieu en Bugey</i>	<i>100</i>
<i>Alerte Replonges</i>	<i>180</i>
<i>Académie de la Dombes</i>	<i>50</i>
<i>Restaurant scolaire de Grièges</i>	<i>60</i>
<i>Subventions diverses</i>	<i>2 710</i>
<i><b>TOTAL</b></i>	<i><b>21 600</b></i>

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le versement des subventions communales 2023.*

## **10 – ADHÉSION AU FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT :**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Fonds de Solidarité Logement (FSL) est un dispositif géré par le Département permettant l'accès (ou le maintien) au logement des personnes défavorisées. Le financement est assuré par le Département, la CAF, la MSA, les bailleurs sociaux et les communes, pour lesquelles la contribution proposée est maintenue à 0.30 €/ habitant et par an.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :*

- ***DECIDE de renouveler son adhésion au « Fonds de Solidarité Logement » pour l'année 2023 soit une contribution de 580.80 € ;***
- ***DIT que les crédits sont inscrits à l'article 6557 du Budget Primitif 2023.***

## **11 – COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS :**

R. CUERQ : réalisation d'un talus près de la Petite Veyle derrière chez MINGRET. Une nouvelle dalle sera réalisée pour l'abribus de la Laiterie. Les chéneaux de l'église ont été nettoyés. Les travaux de serrurerie ont également été réalisés.

Concernant le logement social et après rencontre avec les artisans, les travaux devraient démarrer le 19 juin prochain.

Dans le cadre de la rénovation énergétique, un chiffrage des travaux d'éclairage de la mairie et de l'église est en cours d'estimation par le SIEA.

J.-J. BONNOT : le massif éducatif du groupe scolaire est en place (avec la participation des élèves) et complété progressivement.

Le fichier Population est en cours de mise à jour.

CCAS : une réunion a eu lieu le 2 courant pour étudier une demande d'aide. Le budget sera présenté le 4 avril prochain au conseil d'administration.

Ch. LORIN : 25 peupliers ont été plantés près du carrefour de la route départementale et la route de Mâcon. Les frâches des 11 peupliers abattus en février dernier ont été broyés par la CUMA.

Une demande de coupe de bois a été formulée au sujet de la route des Quatre Arches et la route des Parelles.

Une réunion du Syndicat Saône-Doubs est prévue à l'attention des gestionnaires de digues : 5 journées d'animation sont projetées pour entre autres la mise à jour du règlement des digues.

Th. CHARVET : a participé à une réunion du SEP Veyle Chalaronne. L'entreprise BRESSOR se branchera prochainement sur le réseau eau potable.

M.-Cl. FILET : signale son intervention au groupe scolaire suite à plusieurs absences de personnel pendant la pause méridienne.

Le carnaval s'est bien déroulé dans une bonne ambiance.

Les services de l'inspection académique surveillent de près les effectifs du groupe scolaire. A la prochaine rentrée, 131 élèves sont prévus ; 141 inscrits lors de la précédente rentrée.

Afin de parer les absences des ATSEM, Mme Elodie NOVO a été recrutée en CDD.

C. SANJUAN : 76 familles ont acquis un composteur auprès du SMIDOM. La distribution au groupe scolaire s'est bien déroulée. Un goûter a été organisé par le restaurant scolaire.

Le budget du SMIDOM a été voté avec une prévision de travaux à la déchetterie de St-Jean-sur-Veyle. L'achat d'un camion de 26 tonnes est budgété.

Le 1<sup>er</sup> avril aura lieu la journée « Nettoyage de Printemps » : toute participation sera bienvenue.

Le broyage des végétaux initialement prévu en mai et reporté en juin est annulé compte-tenu du peu d'inscriptions.

La date de novembre reste d'actualité.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023, le SMIDOM n'acceptera plus la tonte de gazon dans les déchetteries.

A.SANDRIN : des formations à distance ont eu lieu pour l'utilisation des autres modules des logiciels COSOLUCE

A.GREMY : présente ses remerciements à Maxime SANJUAN qui a bien voulu gérer le bonhomme Carnaval.

La Communauté de Communes de la Veyle a réservé un musée mobile (MUMO) qui présente des œuvres d'art (des peintures) et s'arrêtera sur quelques communes du territoire. Ce musée mobile stationnera sur le parking de la mairie de Grièges les 7 et 8 septembre 2023. Les repas des intervenants au Restaurant Scolaire seront offerts par la commune.

La cage installée sur la terrasse de la mairie qui a permis la capture de 103 pigeons a été déposée.

L'Agence Régionale de Santé propose sur la commune un dépistage visuel aux personnes âgées de plus de 60 ans afin de déceler différentes pathologies oculaires. Ce dépistage est réalisé par des orthoptistes et des ophtalmologues.

Un nouveau food truck souhaite s'implanter sur la commune. Compte-tenu de l'offre déjà existante, il ne sera pas donner suite.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à minuit.

La secrétaire de séance  
Catherine SANJUAN

Le Maire,  
Annick GREMY

